

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1264

présenté par
Mme Brenier, Mme Corneloup et M. Lurton

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 54, substituer au mot :

« treizième »

le mot :

« vingt-cinquième ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 55, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est impératif d’anticiper une éventuelle pénurie annoncée par plusieurs professionnels lors des auditions. Nous allons devoir y faire face et donc de détruire des embryons qui pourraient être utilisés par autrui semble problématique. Aussi, cet amendement vise à prolonger les délais proposés par le texte.